



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

insecticides

Question écrite n° 82142

Texte de la question

Mme Odile Saugues * attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le Poncho-Maïs. En effet, cet insecticide systémique contient une molécule active, la clothianidine, hautement toxique, dangereuse pour l'environnement, les ressources naturelles et la santé publique. La commission des toxiques, chargée de faire une évaluation des risques présentés par diverses formulations à base de clothianidine, a par ailleurs émis des réserves quant à leur impact sur les sols, les eaux et sur les insectes tels que les abeilles. De telles caractéristiques ne semblant pas compatibles avec les exigences communautaires de la directive 91/414/CEE, elle lui demande de lui préciser ses intentions à ce sujet, et notamment concernant son interdiction en traitement de semences en France.

Texte de la réponse

La substance active clothianidine fait actuellement l'objet d'une évaluation scientifique au niveau communautaire. En France, les dossiers des produits phytopharmaceutiques contenant la substance active clothianidine ont été soumis à la commission d'étude de la toxicité, structure nationale d'évaluation des risques scientifiques. Celle-ci a requis des compléments d'information des entreprises productrices pour ce qui concerne le risque pour les organismes aquatiques et les abeilles. Les conclusions de l'évaluation communautaire sont attendues pour le printemps. Sur cette base, la Commission européenne devrait faire, d'ici la fin du premier semestre 2006, une proposition quant à l'opportunité de l'inscription de la clothianidine sur la liste des substances actives phytopharmaceutiques autorisées dans l'Union européenne. Par conséquent, le ministère de l'agriculture et de la pêche a décidé d'attendre les résultats de l'évaluation scientifique avant de prendre toute décision concernant l'éventuelle homologation de produits phytopharmaceutiques contenant de la clothianidine.

Données clés

Auteur : [Mme Odile Saugues](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82142

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 2005, page 11898

Réponse publiée le : 7 février 2006, page 1241